

P R E A V I S M U N I C I P A L

50/2004

DEMANDE D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE CHESEREX

en faveur du requérant Gavin HEALEY

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 21 octobre 2004, l'*Office fédéral des étrangers* a autorisé Monsieur Gavin HEALEY, de nationalité australienne, né le 10 mai 1962, à se faire naturaliser dans le canton de Vaud. Dans le cadre de cette procédure, il incombe à la Municipalité de demander au Conseil communal d'admettre le requérant à la bourgeoisie de Chésereux, à la suite de quoi sa demande sera soumise à l'approbation du Législatif cantonal pour l'octroi de la naturalisation vaudoise.

Monsieur Healey réside en Suisse et dans notre région depuis 1992, à Genolier et Chésereux. Actuellement, il est domicilié à Bonmont où il enseigne le golf en qualité de professeur indépendant; il a également créé sa propre société de distribution de matériel de golf, laquelle est basée dans notre village et inscrite au *Registre du commerce*. M. Healey semble bien assimilé à nos us et coutumes, notamment de par ses attaches familiales, sa fille est de nationalité suisse et réside en Suisse. Il se déclare très attaché à notre pays et notamment à notre région.

Considérant que la demande du requérant satisfait aux exigences légales en la matière, il apparaît que cette dernière peut être acceptée par le Législatif communal sans difficulté.

Rappelons qu'en vertu de l'application de l'article 69 de la nouvelle Constitution vaudoise, laquelle est entrée en vigueur le 14 avril 2003, la procédure de naturalisation est gratuite, tant sur le plan cantonal que communal, à l'exception du prélèvement d'émoluments. Ce principe est appliqué à Chésereux pour chaque demande de naturalisation, quelle que soit l'issue de cette dernière.

.../...

Décision :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Chésereux

vu le présent préavis,
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- d'admettre Monsieur Gavin HEALEY à la bourgeoisie de la commune de Chésereux.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J. Ansermet

La Secrétaire :
J. Sager